

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 20**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Contribution du Département au dispositif "Service plus" / groupement de coopération sociale et médico-sociale SIAO 13 pour l'année 2017

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des Territoires et de l'Action Sociale  
12638**

## **PRESENTATION**

Le groupement de coopération social et médico-social « SIAO13 » est situé 106 boulevard Françoise Duparc 13004 Marseille.

Association loi 1901 créée en 2012, le GCSMS est constitué par 4 membres fondateurs que sont les associations Œuvre des prisons (Aix-en-Provence), Hospitalité pour les femmes (Marseille), le SARA (Service d'Accompagnement à la Réinsertion des Adultes – Marseille) et Femmes responsables familiales, association gestionnaire du CHRS La Chaumière (La Roque d'Anthéron).

Depuis 2014, il a été ouvert à 8 nouveaux établissements, la Caravelle, Sara-Logisol (Marseille), l'ETAPE (Aix-en-Provence), l'ADAMAL (Salon-de-Provence), la Fraternité Salonaise (Salon-de-Provence), l'Armée du Salut (Marseille), l'Association Jeanne Panier (Marseille), l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (Marseille)

## **OBJET DE LA DEMANDE :**

Depuis 1994, le Service PLUS du SIAO13 (Premier Lien pour l'Urgence Sociale) mène une action coordonnée d'hébergement en hôtel. Ce service est porté depuis le 01/01/2013 par le GCSMS « SIAO 13 », en lien très étroit avec l'Association Hospitalité Pour les Femmes qui en assure le suivi administratif (logiciel de suivi...), pédagogique ainsi que la vérification des autorisations des différents hôtels.

## **Les objectifs du « Service Plus » pour 2017 sont :**

- Apporter une réponse alternative à un besoin d'hébergement, en complément des dispositifs existants dans les Bouches-du-Rhône.
- Procurer un hébergement de courte durée, en chambres d'hôtel, à toute personne majeure avec ou sans enfants orientée par une des 26 associations signataires de la Charte d'Adhésion au Service PLUS située dans les Bouches-du-Rhône qui se charge de son suivi et de sa réorientation.
- Eviter à la personne en difficulté de multiples démarches dans l'urgence, en lui offrant un service simple et facile d'accès, en complément des structures existantes.
- Le Service PLUS est un service subsidiaire : il n'intervient que si les solutions de droit commun sont épuisées, inexistantes ou inadaptées au public visé (par exemple, les chambres d'hôtel évitent d'éclater les familles dans divers centres d'hébergement).
- L'hébergement est proposé pour une à trois nuits : il ne se substitue pas à l'hébergement temporaire de type ALT ou CHRS, mais permet souvent d'orienter la personne vers une structure mieux adaptée à sa demande. La formule de convention avec les hôtels est souple et peu coûteuse, puisqu'elle s'appuie sur une structure fonctionnant déjà 24h/24.
- 10 nuits au total peuvent être sollicitées.

Ces personnes sont orientées auprès d'hôtels conventionnés par l'une des associations signataires de la Charte d'Adhésion à « Service Plus » ou par le Samu Social de Marseille

Il s'agit d'un hébergement hôtelier de courte durée (10 nuitées par an et par ménage), ce dispositif est mis à disposition des travailleurs sociaux, il répond aux besoins des usagers reçus en MDS.

A ce titre, depuis sa création, il est utilisé à plus de 70% par les travailleurs sociaux des MDS. Il constitue une réelle alternative à l'entrée en urgence dans le dispositif de protection de l'enfance dans un certain nombre de situations

Le groupement présente deux projets dans le cadre de son dispositif «Service Plus» :

**1<sup>er</sup> projet concerne :**

- Toute personne majeure avec ou sans enfant qui n'a pu bénéficier d'hébergement par ailleurs.

**. 2<sup>ème</sup> projet concerne l'hébergement d'urgence :**

- Des femmes enceintes isolées sans ou avec enfant(s) mineur(s) à charge,
- Des pères ou mères isolés(es) avec enfant(s) mineur(s) à charge (0-18 ans).

permettant notamment de remplir la mission du Conseil Départemental 13 d'hébergement d'urgence des femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans, prévu par le code de l'action sociale et de la famille.

Dans le cadre de ces deux projets, une demande spéciale de prolongation exceptionnelle de 10 nuits maximum peut être sollicitée au regard des critères suivants :

- Information Préoccupante qualifiée par la CRIP 13
- Evaluation médico-sociale en cours par la MDS
- Famille à la rue
- La demande est formulée par un cadre de la Maison Départementale de la Solidarité (Directeur, Adjoint cohésion sociale ou enfance-famille).

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous propose donc d'octroyer une subvention de 92.500 € à l'association SIAO 13 « Service Plus ».

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer le projet de convention joint au rapport.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL